

## Appel à voter contre la répartition

Nous sommes réunis ce soir afin de nous prononcer sur la répartition de service bâtie par la direction du lycée à partir de la dotation allouée par le rectorat. En préambule, nous remercions la direction du lycée de nous avoir transmis les informations en toute transparence et d'avoir permis un dialogue constructif dans le seul but d'améliorer les conditions d'enseignement dans notre lycée. Si la répartition ne nous convient pas ce soir, ce n'est pas parce qu'elle aurait été mal pensée, mais parce que la dotation allouée par le rectorat est très insuffisante et qu'elle nous semble contenir des anomalies.

En effet, le lycée perd 121 heures poste par rapport à l'année précédente, ce qui représente près de sept équivalents temps pleins d'enseignants. Les moyens alloués par le rectorat étant calculés sur le nombre d'élèves dans le secondaire et à la structure en BTS, on comprendrait qu'une baisse de moyens soit corrélée à une baisse des effectifs prévus en septembre 2022. Or, le rectorat a sous-évalué les besoins horaires des classes des terminales technologiques en faisant disparaître des effectifs 13 élèves entre la classe de première et la classe de Terminale, dont six en TST2S. Les élus des personnels enseignants et d'éducation ont demandé une audience auprès des services du rectorat afin d'obtenir les moyens horaires dus aux élèves de Terminale technologique qui sont effectivement attendus et d'éclaircir les causes de la baisse des effectifs. Nous attendons aussi une analyse des effets conjugués de la sectorisation du lycée, de la réforme du lycée sur nos enseignements et nos effectifs mais aussi, pour les BTS, des effets de Parcoursup et de la crise sanitaire. En outre, comme nous allons réécrire notre projet d'établissement, nous devons savoir dans quelle direction s'oriente l'avenir de notre lycée.

Historiquement le lycée Blaise Pascal a été le lycée scientifique et technologique public de référence dans l'Audomarois. Aussi, quelle sera son identité demain ?

L'audience est prévue le 4 mars.

En l'état, la baisse drastique de moyens entraîne un certain nombre de dégradations pédagogiques : la suppression d'une classe de seconde, ce qui entraînera une augmentation du nombre d'élèves par classe sur ce niveau, la suppression de l'aide personnalisée sur tout le niveau première, de l'aide aux devoirs et l'affaiblissement du centre de ressources qui ne pourra plus être financé en heures comme cette année, la perte de deux demi-sections de BTS, la perte de l'heure en demi-groupes en spécialité mathématiques, etc.

**La dotation entraînant de telles dégradations ne nous permet pas de voter pour la répartition proposée ce soir. Nous appelons donc tous les membres élus du conseil d'administration à se joindre à nous en votant contre la répartition.**